

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

ANNEE 2006



SIRTOM de la Vallée de la Grosne

Mairie

71250 CLUNY

Tél : 03 85 59 26 98 / Fax : 03 85 59 33 18

sirtom71@wanadoo.fr



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL

2. DES INDICATEURS TECHNIQUES

Le territoire de : SIRTOM de la Vallée de la Grosne

L'organisation du service public

La collecte des déchets provenant des ménages

La collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte sélective des emballages ménagers

La collecte sélective des biodéchets

La collecte en déchèteries

Une collecte spécifique pour les Déchets d'Activités de Soins et Risques Infectueux (DASRI)

L'évolution des collectes

Les destinations des déchets ménagers et assimilés collectés

Destination des déchets issus des collectes (hors déchèteries)

Destination des déchets issus des déchèteries

Destination de l'ensemble des déchets collectés

Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés (en tonnes)

3. DES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES

Prévention et communication envers les usagers

4. DES INDICATEURS FINANCIERS

5. ANNEXES

Les dessertes communales

Glossaire

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL

Obligation réglementaire :

Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 et décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000

Objectifs :

Transparence vis-à-vis des usagers, informer sur le service de gestion des déchets ménagers : coûts, événements marquants, évolution du service

Diffusion du rapport annuel :

Ce rapport est un document public consultable directement au SIRTOM et dans les Mairies des 47 communes membres.

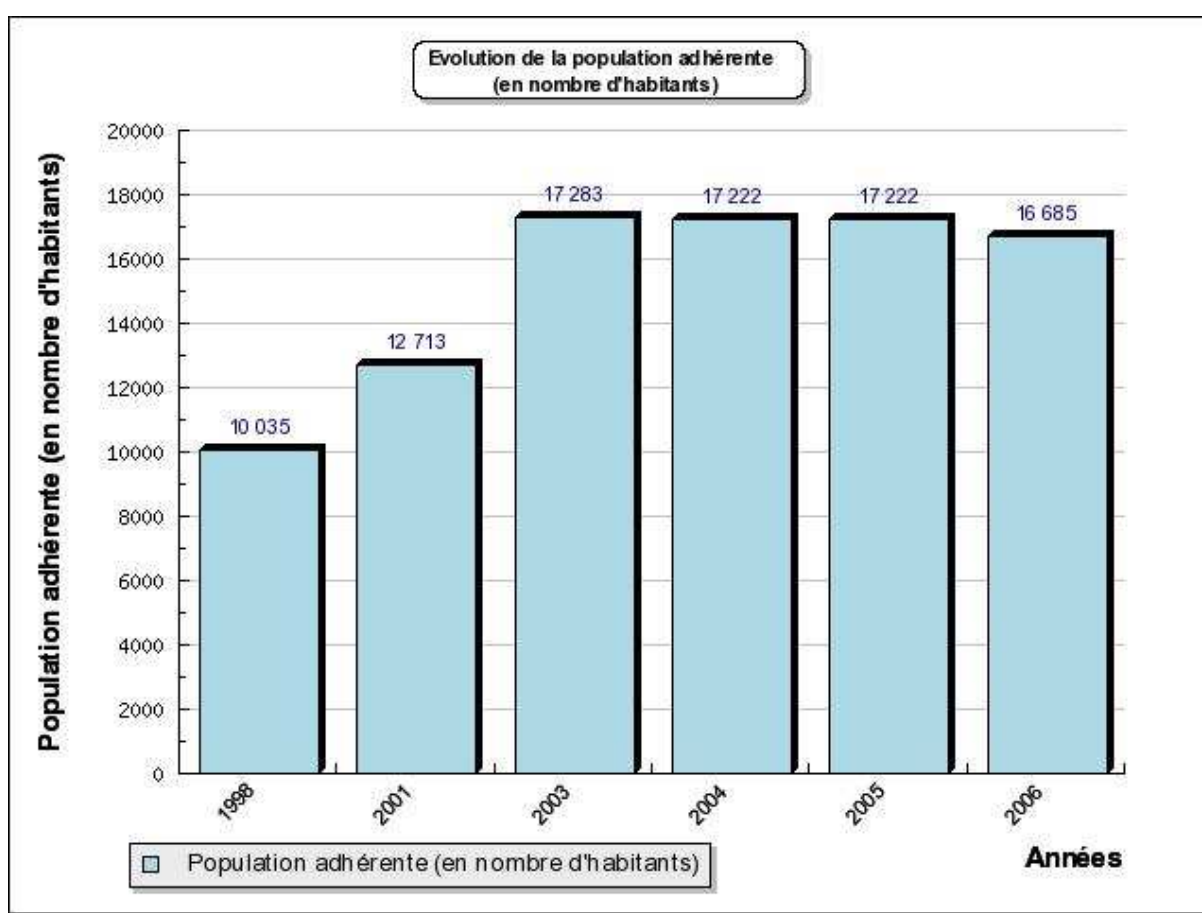
2. DES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. LE TERRITOIRE DE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE

47 communes adhérentes et 16 685 habitants

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est composé des collectivités suivantes :

- Communauté de communes du Clunisois
- Communauté de communes de Matour et sa Région
- Communauté de communes de La Guiche
- Communauté de communes du Mâconnais Charolais
- Commune de CHERIZET et CLERMAIN



Collectivités adhérentes

Dept	Collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population	Part de la population / population totale	Date d'adhésion
71	Bergesserin	1	332	2,0%	19/06/1986
71	Berzé-le-Châtel	1	69	0,4%	01/01/1999
71	Blanot	1	142	0,9%	19/06/1986
71	Bourgvilain	1	321	1,9%	01/07/2001

Dept	Collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population	Part de la population / population totale	Date d'adhésion
71	Brandon	1	245	1,5%	19/06/1986
71	Bray	1	127	0,8%	19/06/1986
71	Buffières	1	227	1,4%	01/01/2002
71	Château	1	223	1,3%	19/06/1986
71	Chériset	1	35	0,2%	08/01/2001
71	Chevagny-sur-Guye	1	71	0,4%	01/07/2001
71	Clermain	1	197	1,2%	01/01/2002
71	Cluny	1	4 376	26,2%	19/06/1986
71	Cortambert	1	201	1,2%	19/06/1986
71	Curtill-sous-Buffières	1	79	0,5%	01/03/1998
71	Dompierre-les-Ormes	1	792	4,7%	01/01/2002
71	Donzy-le-National	1	195	1,2%	19/06/1986
71	Donzy-le-Pertuis	1	132	0,8%	01/01/1997
71	Flagy	1	139	0,8%	01/01/1989
71	Germolles-sur-Grosne	1	110	0,7%	01/01/1989
71	Jalogny	1	260	1,6%	19/06/1986
71	La Chapelle-du-Mont-de-France	1	172	1,0%	01/01/2002
71	La Guiche	1	645	3,9%	01/07/2001
71	La Vineuse	1	258	1,5%	19/06/1986
71	Le Rousset	1	231	1,4%	01/07/2001
71	Lournand	1	319	1,9%	19/06/1986
71	Massilly	1	359	2,2%	19/06/1986
71	Massy	1	50	0,3%	01/07/1993
71	Matour	1	998	6,0%	01/01/2002
71	Mazille	1	376	2,3%	19/06/1986
71	Montagny-sur-Grosne	1	66	0,4%	01/01/2002
71	Montmelard	1	333	2,0%	01/01/2002
71	Pressy-sous-Dondin	1	71	0,4%	01/01/2003
71	Saint-André-le-Désert	1	261	1,6%	01/01/2002
71	Saint-Léger-sous-la-Bussière	1	256	1,5%	19/06/1986
71	Saint-Marcelin-de-Cray	1	140	0,8%	01/07/2001
71	Saint-Martin-de-Salencey	1	116	0,7%	01/07/2001
71	Saint-Pierre-le-Vieux	1	334	2,0%	19/06/1986
71	Saint-Point	1	316	1,9%	19/06/1986
71	Saint-Vincent-des-Prés	1	112	0,7%	01/01/2002
71	Sainte-Cécile	1	251	1,5%	01/01/1999
71	Salornay-sur-Guye	1	702	4,2%	01/01/2002
71	Serrières	1	265	1,6%	01/01/2002
71	Sivignon	1	202	1,2%	01/01/1989
71	Tramayes	1	908	5,4%	19/06/1986
71	Trambly	1	374	2,2%	01/01/2002
71	Trivy	1	241	1,4%	01/01/1989
71	Vitry-lès-Cluny	1	56	0,3%	01/01/1999
	TOTAL sans double compte	47	16 685		

Informations complémentaires

En 2006 la commune de Ballore a rejoint la communauté de communes du Val de Joux et la commune de Marizy a rejoint la communauté de communes Autour du Mont Saint Vincent.

2.2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère pratiquement l'ensemble des services de la gestion des déchets sur son territoire en régie, à savoir la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables en points d'apport volontaire ou en déchetterie ainsi que le transport de ces déchets jusqu'à leur site de traitement. La collecte du verre est déléguée à une structure privée (SAS SOLOVER) ainsi que les tris et traitements des déchets collectés sur le territoire du SIRTOM :

- enfouissement sur le site de Granges (ONYX VALEST) pour les ordures ménagères résiduelles et les « encombrants » des déchetteries,
- centre de tri (ONYX) de Mâcon pour la collecte sélective (papiers-cartons, emballages),
- usine Saint-Gobain pour la collecte sélective verre,
- société GENESTIER pour le traitement de la ferraille et des batteries,
- plate-forme de compostage ONYX Mâcon pour les déchets verts,
- société CARME pour les gravats,
- société SARP-ONYX pour les Déchets Ménagers Spéciaux.

Compétence	Compétence exercée	Date de début d'exercice de la compétence	Compétence transférée	Date de transfert	Nom de la collectivité exerçant la compétence transférée
Collecte	X	19/06/1986			
Collectes sélectives	X	19/06/1986			
Déchetteries	X	19/06/1986			

Le SIRTOM adhère au SMEVOM Sud 71 pour sa compétence étude depuis le 19.06.1986.

2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

2.3.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

*16 685 habitants desservis,
4 496 tonnes collectées soit 269 kg/habitant desservi*

2.3.1.1 Population desservie et quantités collectées

	Population desservie				Quantité collectée	
	totale	communes adhérentes	part de la population adhérente	communes non adhérentes	en tonnes	en kg/hab. desservi
Collecte mixte	16 685	47	100,0%	0	4 496,0	269,46

A noter pour 2005 la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées par habitant et par an était de 267 kg.

2.3.1.2 Organisation de la collecte

La collecte des OMR est réalisée en régie par le SIRTOM. Les habitants sont desservis en porte à porte et en points de regroupements.

Points de regroupements :

Nombre de points de regroupements : 409 bacs dispersés sur le territoire.

Population concernée par ce type de collecte : environ 25 % des habitants desservis, soit environ 4 180 habitants.

Fréquence principale de collecte (qui concerne le plus d'habitants) : 1 fois par semaine

Détail des fréquences de collecte :

43 communes sont collectées en C1 (9 597 habitants)

4 communes sont collectées en C2 (3 685 habitants)

90% des habitants de Cluny sont collectés en C3 (3 940 habitants)

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

- 3 fois par semaine centre ville de Cluny,

- 2 fois par semaine centre bourg de Dompierre les Ormes, Matour, Tramayes, Salornay sur Guye,

- 1 fois par semaine extérieurs et hameaux Cluny, Dompierre les Ormes, et Tramayes et toutes les autres communes.

2.3.1.3 Informations complémentaires

Variation quantités collectées 2005 / 2006 =
- 2.56 %, soit 118.22 T de moins présentées à la collecte

Cette diminution s'explique par le départ de 2 communes du SIRTOM (soit 537 habitants desservis par la collecte en moins) et également pas une baisse de 1 % des tonnages d'ordures ménagères résiduelles.

2.3.2. La collecte sélective des emballages ménagers et journaux magazines

1 573 tonnes collectées

Année de démarrage de la collecte du verre : 1997

Année de démarrage de la collecte des autres emballages et journaux magazines : 1997

En 2006, la collecte était réalisée en régie par le SIRTOM pour les emballages et les journaux magazines, et en prestation de service par la société SOLOVER pour le verre.

2.3.2.1 Population desservie

	Population desservie			
	totale	communes adhérentes	part de la population adhérente	communes non adhérentes
Verre	16 685	47	100%	0
Autres Emballages et Journaux Magazines	16 685	47	100%	0

L'ensemble des habitats est desservi en points d'apports volontaires pour le verre et pour les emballages et les journaux magazines.

La collecte sélective se réalise en 3 flux :

- verre
- corps creux (emballages en acier, aluminium, plastique et briques alimentaires)
- corps plats (cartonnettes, papiers, journaux magazines)

2.3.2.2 Quantités collectées

	Apport Volontaire		
	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab desservi
Déchets d'emballages en verre	893,92	16 685	53,58
Corps creux	142.42	16 685	8.54
Corps plats	537.14	16 685	32.19
TOTAL	1 573.48	16 685	94.30

A noter pour 2005 les quantités collectées par kg/habitant était de :

Pour les déchets d'emballages collectés par habitant et par an : 7 kg

Pour les papiers-cartons collectés par habitant et par an : 30 kg

Pour le verre collecté par habitant et par an : 53 kg

Les refus de tri (hors verre) correspondent à :

- 24.95 % des corps creux collectés (35.53 T de refus, soit 2.12 kg/habitant)
- 3.80 % des corps plats (20.43 T de refus, soit 1.22 kg/habitant)

Ces refus de tri était pour 2005 de :

- 25.42 % des corps creux collectés (33,65 T de refus, soit 1,95 kg/habitant)
- 17,88 % des corps plats (93,77 T de refus, soit 5,44 kg/habitant)

La moyenne des refus de tri 2006 (hors verre) est de 8,23 % (moyenne départemental 2005 : 10,5 % / source Observatoire déchets 71).

2.3.2.3 Données des sociétés agréées sur les emballages

Matériaux	Quantité en tonnes	Kg/habitant	Moyennes départementales 2006 (Kg/habitant)
VERRE	893.92	53.58	37.90
Acier	31.08	1.86	1.21

Matériaux	Quantité en tonnes	Kg/habitant	Moyennes départementales 2006 (Kg/habitant)
Aluminium	1.34	0.08	0.12
Briques alimentaires	12.64	0.76	0.52
Plastiques	61.84	3.71	2.57
TOTAL CORPS CREUX	106.89	6.41	4,42
Refus corps creux	35.53	2.12	2.94
Cartonnettes	44.58	2.67	3.45
Journaux magazines	472.13	28.30	26.70
Refus corps plats	20.43	1.22	nc
TOTAL COLLECTE	1573.48	94.30	-

Le SIRTOM a signé un contrat avec la société Eco Emballages le 14.04.2006 (barème D).

2.3.2.4 Informations complémentaires

Variation 2005 / 2006 =
-0.5 %, soit 7.36 T collectées en moins

Cette variation s'explique du fait du départ de 2 communes (537 habitants). En valeur constante, la progression des tonnages collectés est estimée à plus de 2 % par rapport à 2005.

En 2007, le SIRTOM a prévu de réaliser la collecte en porte à porte des emballages (incluant les cartonnettes) pour 5 communes : Cluny, Tramayas, Cortambert, Blanot, Trivy, ce qui représente environ 1/3 des foyers. Ceci représente une phase de test afin de décider à la fin de l'année si cette organisation peut être généralisée à l'ensemble du territoire.

2.3.3. La collecte sélective des biodéchets

Le SIRTOM ne collecte pas les biodéchets.

Pour information, moyennes départementales 2006

Matériau	3. KG/HBT
biodéchets	80.6

2.3.4. La collecte en déchèteries

5 déchèteries, 16 685 habitants desservis,

3 584 tonnes collectées (y compris les gravats)

Les déchèteries sont des installations classées, soumises au régime d'autorisation (arrêté préfectoral) ou de déclaration (arrêté de prescriptions type).

déchèterie	Régime ICPE		
	Déclaration	Autorisation	Date de l'arrêté ou du récépissé
Cluny	☒		01.08.1998
Trambly			03.06.2003
Salornay sur Guye			03.06.2003
Tramayes			09.10.2000
La Guiche			03.06.2003

Les 5 déchèteries sont gérées en régie par le SIRTOM.

2.3.4.1. Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchetterie de Cluny	01/08/1998	X		X			X		lundi, mercredi, samedi : 9h00 - 12h00 / 13h30-17h30
Déchetterie de La Guiche	03/07/2004	X					X		lundi : 9h00 -12h00 samedi : 13h30/17h30
Déchetterie de Salornay sur Guye	03/07/2004	X					X		lundi : 13h30 - 17h30 et samedi 9h00 - 12h00
Déchetterie de Salornay sur Guye	03/07/2004								lundi : 13h30/17h30 samedi : 9h00 -12h00
Déchetterie de Tramayes	09/10/2000	X		X			X		lundi, mercredi, samedi : 9h00 - 12h00 / 13h30-17h30
Déchetterie de Trambly	03/07/2004	X		X			X		Lundi, mercredi : 9h00 - 12h00 - Samedi : 13h30 - 17h30

2.3.4.2. Déchets acceptés

Nature des déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	Papiers - cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats
Déchetterie de Cluny	A	A	A	A	A	A	A	A	R	A	A	A	A
Déchetterie de La Guiche	A	A	R		A	A	A	A	R	A	A	A	A
Déchetterie de Salornay sur Guye	A	A	R		A	A	A	A	R	A	A	A	A
Déchetterie de Tramayes	A	A	A	A	A	A	A	A	R	A	A	A	A
Déchetterie de Trambly	A	A	R		A	A	A	A	R	A	A	A	A

A : accepté

R : refusé

Autres déchets dangereux : Médicaments non utilisés, Déchets acides, Déchets de produits agro-chimiques, Déchets de peintures, vernis, encres et colles, Solvants usés, Petits déchets chimiques en mélange
Métaux : Déchets de métaux ferreux, Déchets métalliques, Déchets de métaux non ferreux
Déchets amiantés : Déchets amiantés
Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE : Tubes fluorescents, Equipements électriques et électroniques hors d'usage
Pneumatiques : Pneumatiques hors d'usage
Plastiques - textiles - verre : Déchets textiles, Déchets de matières plastiques, Déchets de verre
Papiers - cartons : Déchets de papiers et cartons
Huiles moteur : Huiles usées
Déchets en mélange - tout venant : Déchets en mélange
Déchets verts - bois : Déchets de bois, Déchets verts
Piles et accumulateurs : Déchets de piles et accumulateurs
Déblais et gravats : Déchets de béton, briques

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
Déchèterie de Cluny	Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux artisans, commerçants, et entreprises du SIRTOM ou travaillant sur un chantier dans la zone. suivi de fréquentation des professionnels par bordereau	Payant – Déchets inertes = 10 €/m3 Déchets banals = 20 €/m3 déchets dangereux non acceptés
Déchèterie de La Guiche				
Déchèterie de Salornay sur Guye				
Déchèterie de Tramayes				
Déchèterie de Trambly				

2.3.4.3. Population desservie

	Nombre de visiteurs dans l'année	Population totale desservie	Population adhérente desservie	Population non adhérente desservie
Déchèterie de Cluny	11 551	16 685	16 685	0
Déchèterie de La Guiche	2 221	16 685	16 685	0
Déchèterie de Salornay sur Guye	3 636	16 685	16 685	0
Déchèterie de Tramayes	4 532	16 685	16 685	0
Déchèterie de Trambly	4 033	16 685	16 685	0
TOTAL sans double compte	25 973	16 685	16 685	

	Nombre de fréquentation de professionnels dans l'année	En % de la fréquentation
Déchèterie de Cluny	51	0.44
Déchèterie de La Guiche	21	0.95
Déchèterie de Salornay sur Guye	36	0.99
Déchèterie de Tramayes	32	0.06
Déchèterie de Trambly	33	0.82
TOTAL sans double compte	173	0.67

2.3.4.4. Quantités collectées

déchèterie	Trambly	Salornay	Cluny	Tramayas	La Guiche	tonnage	kg/hbt insee
cartons	24,26	22,62	74,78	40,12	12,44	174,22	10,44
bois						0,00	0,00
déchets verts	81,90	104,88	474,04	113,24	50,98	825,04	49,45
ferrailles	83,88	51,50	174,57	66,76	34,13	410,84	24,62
DNR	243,68	126,78	468,44	269,28	70,10	1 178,28	70,62
autres	0,16	0,23	0,72			1,10	0,07
Total déchets banals	433,88	306,01	1 192,55	489,40	167,65	2 589,48	155,20
Total déchets dangereux	5,08	3,33	34,00	5,66	2,94	51,00	3,06
TOTAL hors gravats	438,96	309,33	1 226,55	495,06	170,59	2 640,48	158,25
gravats, déblais, briques...	123,10	122,20	639,15	19,45	26,05	929,95	55,74
TOTAL DECHETERIE	562,06	431,53	1 865,70	514,51	196,64	3 570,43	213,99

Les déchèteries de Tramayas et Cluny collectent aussi les DASRI.

Ces déchets figurent dans le chapitre « autres collectes spécifiques »

Les déchets d'amiante collectés sur les déchetteries de CLUNY et de TRAMAYES ont représenté 12,74 tonnes.

Les piles ont représentées 2,52 tonnes.

Les tonnages collectés en déchetteries sont en augmentation de 13 % par rapport à 2005.

Le tonnage des gravats a augmenté de 40 % entre 2005 et 2006. Le reste des déchets, sans les gravats a augmenté de près de 6 %.

2.3.4.5. Informations complémentaires

La nouvelle déchèterie de Cluny a été inaugurée en décembre 2006.

2.3.5. Une collecte spécifique pour les DASRI

Déchets d'activité de soins et à risque infectieux

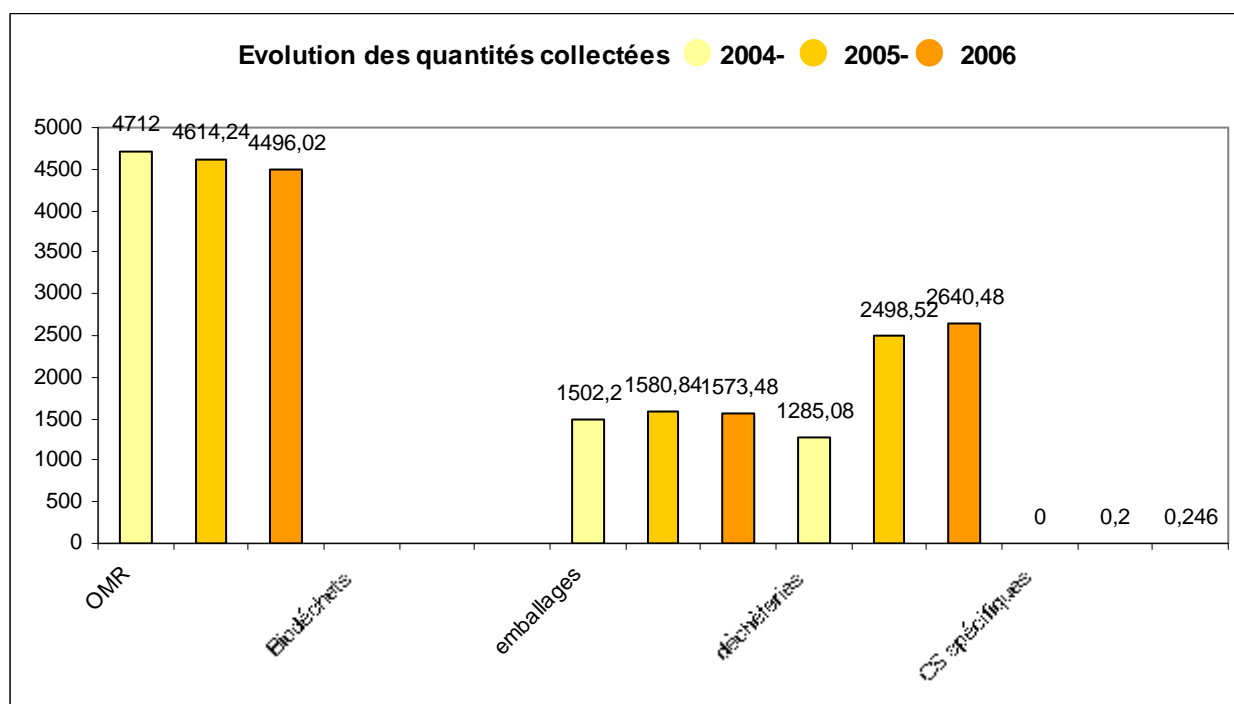
En 2006, 246 boîtes ont été collectées dans les 2 déchèteries équipées.

Cela correspond à environ 0.246 T de déchets traités en valorisation énergétique à ORVADE (Saran – 45)

Les déchets sont collectés par EDC Franche Comté (39) à raison d'une fois/trimestre.

122 conventions tri partites étaient signées fin 2006 (entre le patient, la pharmacie et le SIRTOM)

2.4. L'EVOLUTION DES COLLECTES

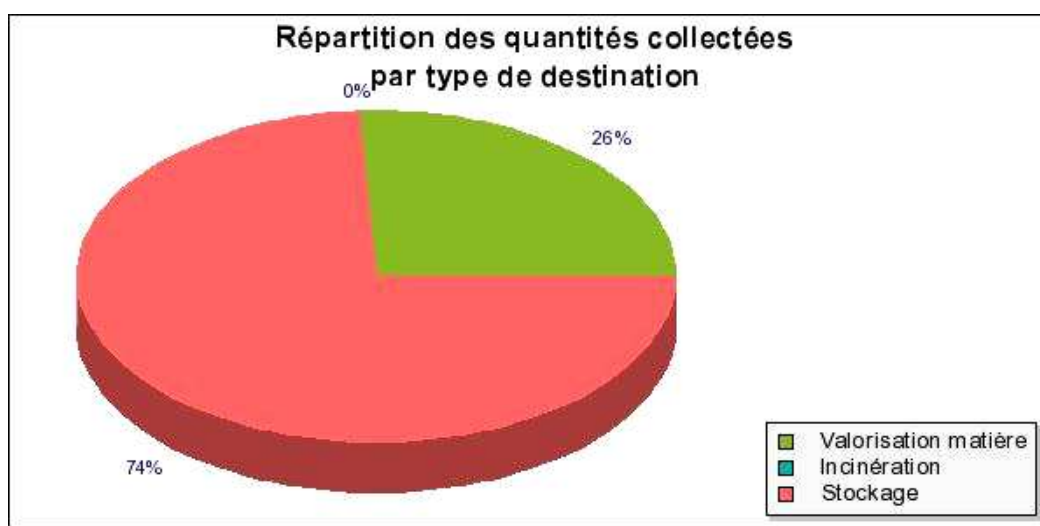


2.5. LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES

*8 710 tonnes de déchets collectés (hors gravats)
dont 44.2% orientés en valorisation (matière, biologique et énergétique)*

2.5.1. Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)

Type de déchets	Quantité collectée en tonnes	Destination	Capacité de l'installation (tonnes/an)	Commune d'implantation et/ou département
Déchets infectieux de soins médicaux	0,246	Traitement thermique - Dept 45		Dept 45
Déchets d'emballage en métaux ferreux	31,08	Centre de tri Mâcon - Dept 71		71 - Mâcon
Déchets d'emballages en aluminium	1,34	Centre de tri Mâcon - Dept 71		71 - Mâcon
Déchets d'emballages en verre	893,92	Recyclage du verre - Dept 71		71 - Chalon-sur-Saône
Déchets d'emballages en papier ou carton	44,58	Centre de tri Mâcon - Dept 71		71 - Mâcon
Déchets d'emballages en carton complexe	12,64	Centre de tri Mâcon - Dept 71		71 - Mâcon
Journaux et magazines	472,13	Centre de tri Mâcon - Dept 71		71 - Mâcon
Déchets d'emballages en matières plastiques	61,84	Centre de tri Mâcon - Dept 71		71 - Mâcon
Ordures ménagères	4 496,02	CET2 Granges - Dept 71		71 - Granges
Refus de tri	55,96	Centre de tri Mâcon - Dept 71		71 - Mâcon



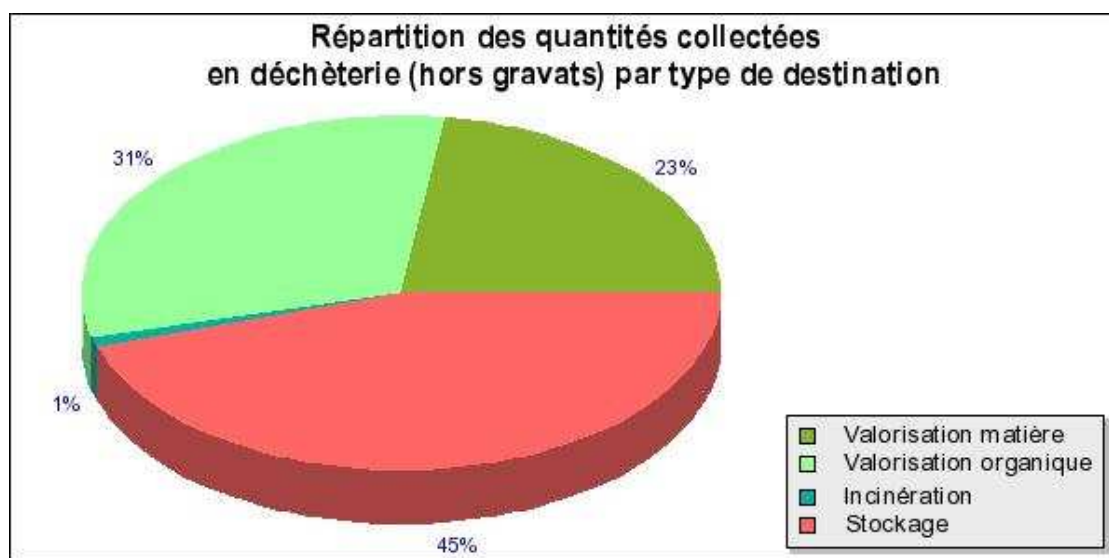
Valorisation matière : Tri, Recyclage

Incinération : Traitement thermique

Stockage : Mise en décharge de classe 2

2.5.2. Destination des déchets issus des déchèteries

Type de déchets	Quantité collectée en tonnes	Destination	Capacité de l'installation (tonnes/an)	Commune d'implantation et/ou département
Solvants usés	3,6	Valorisation énergétique - Dept 42		42 - Roanne
Déchets acides	0,1	Valorisation énergétique - Dept 42		42 - Roanne
Huiles usées	5,9	Valorisation énergétique - Dept 42		42 - Roanne
Déchets de produits agro-chimiques	0,8	Valorisation énergétique - Dept 42		42 - Roanne
Déchets de peintures, vernis, encres et colles	10,5	Valorisation énergétique - Dept 42		42 - Roanne
Petits déchets chimiques en mélange	1,6	Valorisation énergétique - Dept 42		42 - Roanne
Déchets de métaux ferreux	410,8	Recyclage		
Déchets de papiers et cartons	174,2	Centre de tri Mâcon - Dept 71		71 - Mâcon
Encombrants ménagers divers	538,5	CET2 Granges - Dept 71		71 - Granges
Déchets d'accumulateurs	12,5	Recyclage		
Piles électriques usagées	2,5	Valorisation énergétique - Dept 42		42 - Roanne
Tubes fluorescents	0,7	Valorisation énergétique - Dept 42		42 - Roanne
Corps gras alimentaires	1,1	Valorisation énergétique - Dept 42		42 - Roanne
Déchets verts	825,0	Plate-forme de compostage Mâcon - Dept 71		71 - Mâcon
Déchets en mélange	639,7	CET2 Granges - Dept 71		71 - Granges
Déchets de construction et de démolition	930	Décharge pour inertes ou classe 3 - Dept 71		Dept 71
Déchets amiantés	12,4	Décharge pour inertes ou classe 3 - Dept 71		Dept 71



Valorisation matière : Tri, Valorisation matière, Recyclage, Régénération

Valorisation organique : Compostage

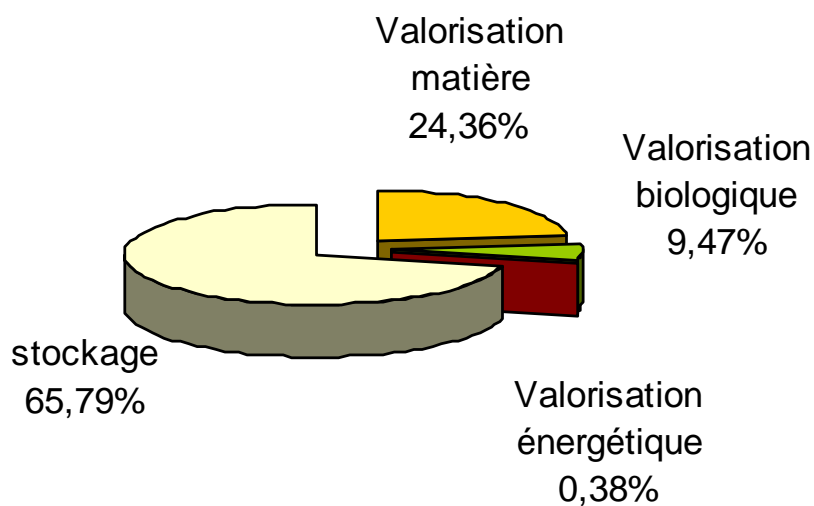
Incinération : Valorisation énergétique

Stockage : Mise en décharge de classe 2, Décharge pour inertes ou classe 3

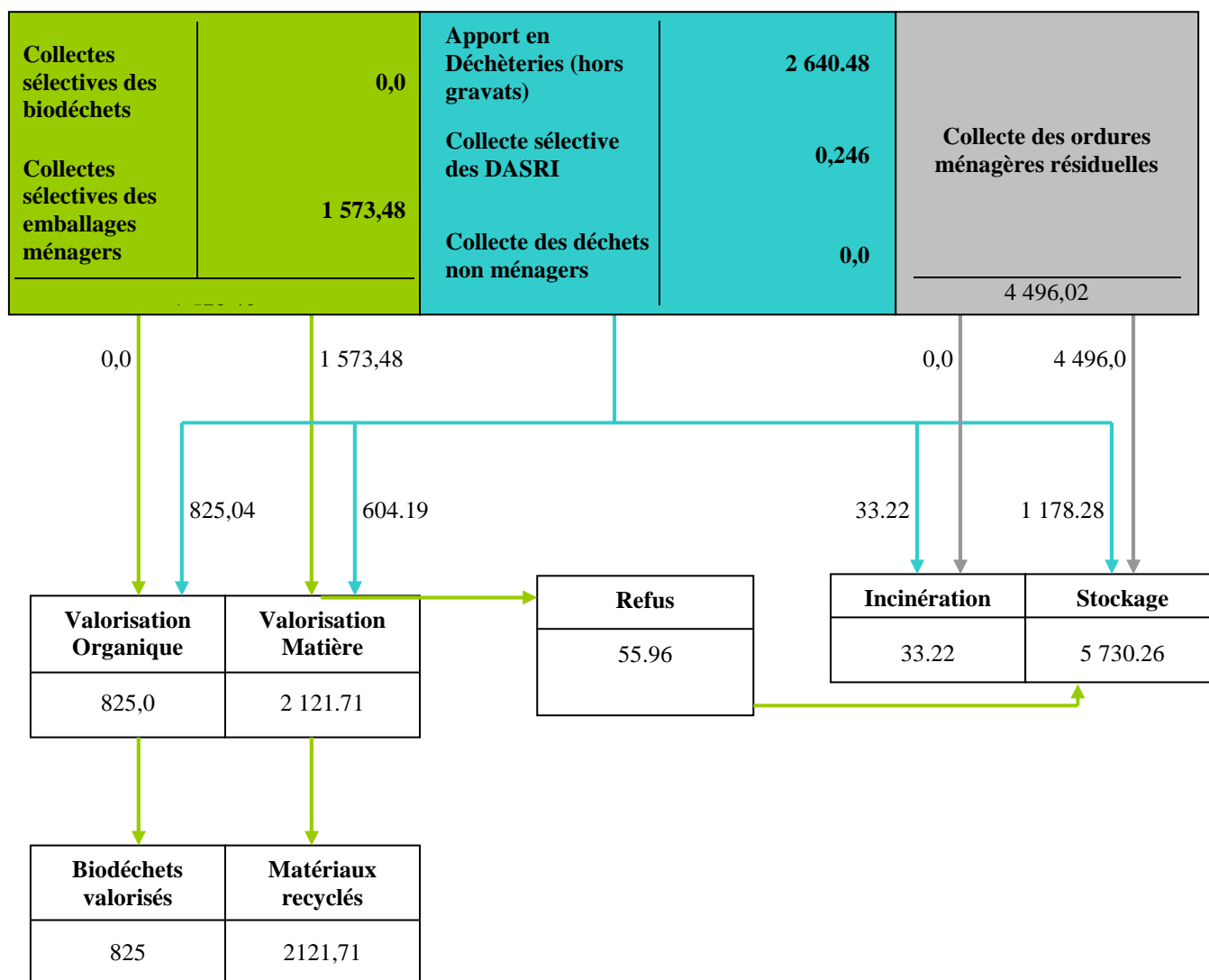
2.5.3. Destination de l'ensemble des déchets collectés

	Valorisation matière	Valorisation biologique	Valorisation énergétique	stockage	TOTAL	kg/hab	%
collecte OMR				4 496,02	4 496,02	269,46	
CS matériaux secs	1 517,52			55,96	1 573,48	94,31	
CS Biodéchets					0,00	0,00	
CS spécifiques			0,25		0,25	0,01	
TOTAL OM hors apport en déchèterie	1 517,52	0,00	0,25	4 551,98	6 069,75	363,78	69,69%
Déchets déchèteries	604,19	825,04	32,97	1 178,28	2 640,48	158,25	30,31%
TOTAL OM et déchèteries	2 121,71	825,04	33,22	5 730,26	8 710,23	522,04	100,00%
kg/hab	127,16	49,45	1,99	343,44	522,04		
%	24,36%	9,47%	0,38%	65,79%	100,00%		

Bilan modes de traitement



2.5.4. Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats) (en tonnes)



2.6. LES UNITES DE TRAITEMENT GERÉES PAR : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE

Unités de traitement et tonnages traités

Unité de traitement	Mode de gestion	Exploitant	Tonnage total entrant	Capacité réglementaire (en tonnes / an)	Date de fermeture prévisionnelle
Transfert Cluny	régie	SIRTOM de la Vallée de la Grosne	4 496.02	0,0	

3. DES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES

PREVENTION ET COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS

Le SIRTOM possède son propre journal d'information, qui paraît tous les trimestres. De plus, il propose périodiquement des articles aux bulletins municipaux des communes adhérentes.

En 2006, des interventions pour la sensibilisation au tri sélectif et au monde des déchets ont été réalisées dans les écoles. Les écoles reçoivent chaque année un catalogue des interventions possibles en milieu scolaire. L'animateur du tri intervient ensuite sur demande des équipes pédagogiques.

Actions visant à réduire les flux

Le SIRTOM a d'ores et déjà travaillé sur des actions visant à réduire les flux produits par les usagers et mis à la collecte :

- Distribution d'autocollants STOP PUB : 9 000 autocollants ont été mis à disposition dans les communes adhérentes, 1 600 ont déjà été retirés
- En projet : distribution de composteurs domestiques en 2007

4. INDICATEURS FINANCIERS

	Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	Budget général	Recettes d'accès aux déchèteries
Nombre de communes concernées	47		
Population concernée	16 685		
Montants perçus	1 224 000		10 371 €

Charges fonctionnelles	111 730 €
Charges techniques	1 180 211 €
Charges financières	142 110 €
TOTAL CHARGES	1 434 051€

Produits industriels	84 036 €
Soutiens	70 000 €
Aides	56 015 €
Autres	1 224 000 €
TOTAL PRODUITS	1 434 051 €

Le coût du service de gestion des déchets ménagers et assimilé (collecte, transport, traitement, frais administratifs) ramené à la tonne est de : 148 € la tonne gérée.

Le coût du service de gestion des déchets ménagers et assimilés ramené à l'habitant est de : 86 €

Le coût moyen par habitant prélevé par le biais de la taxe d'ordures ménagères en 2006 est, en moyenne, de 73 €.

La TEOM représente 85 % des recettes du SIRTOM.

A noter que le coût moyen départemental du service est de 95 € (source Observatoire déchets 71 – données 2005).

Etat de la dette :

La dette en capital au 31 décembre 2006 est de 819 538,79 €.

5. ANNEXES

LES DESSERTES COMMUNALES

Dept	Commune	Adh	OMR	Verre	Autres emballages	Biodéchets	Apports en Déchèterie
71	Bergesserin	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Berzé-le-Châtel	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Blanot	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Bourgvilain	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Brandon	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Bray	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Buffières	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Château	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Chériset	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Chevagny-sur-Guye	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Clermain	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Cluny	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Cortambert	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Curtil-sous-Buffières	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Dompierre-les-Ormes	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Donzy-le-National	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Donzy-le-Pertuis	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Flagy	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Germolles-sur-Grosne	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Jalogny	X	MIXTE	AV	AV		X
71	La Chapelle-du-Mont-de-France	X	MIXTE	AV	AV		X
71	La Guiche	X	MIXTE	AV	AV		X
71	La Vineuse	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Le Rousset	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Lournand	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Massilly	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Massy	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Matour	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Mazille	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Montagny-sur-Grosne	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Montmelard	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Pressy-sous-Dondin	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Saint-André-le-Désert	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Saint-Léger-sous-	X	MIXTE	AV	AV		X

Dept	Commune	Adh	OMR	Verre	Autres emballages	Biodéchets	Apports en Déchèterie
	la-Bussière						
71	Saint-Marcelin-de-Cray	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Saint-Martin-de-Salency	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Saint-Pierre-le-Vieux	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Saint-Point	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Saint-Vincent-des-Prés	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Sainte-Cécile	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Salornay-sur-Guye	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Serrières	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Sivignon	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Tramayes	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Trambly	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Trivy	X	MIXTE	AV	AV		X
71	Vitry-lès-Cluny	X	MIXTE	AV	AV		X

Adh : Adhérent

PAP : porte à porte

AV : apport volontaire

MIXTE : mixte

GLOSSAIRE

LEXIQUE			
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles	TEOM	Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères
C1	Collecte 1 fois par semaine	REOM	Redevance sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères
CSDU	Centre de Stockage de Déchets Ultimes	PAP	Porte A Porte
FFOM	Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères	PAV	Point d'Apport Volontaire
DV	Déchets Verts	PR	Point de Regroupement
CS	Collecte Sélective	DMS	Déchets Ménagers Spéciaux